



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

LMF/LL/RL/2024-201

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ;
- VU la convention de direction commune du 4 août 2021 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Centre Hospitalier de Fismes.

Décide :

Article 1 : Madame Marie HENRY, Directrice adjointe, est chargée des fonctions de Directrice adjointe du Pôle Investissements, Logistique, Achats et Transition Ecologique et de Directrice de la programmation et de la transition écologique.

Article 2 : Madame Marie HENRY a compétence pour l'ensemble des activités du Pôle Investissement, Logistique, Achat et Transition Ecologique qui recouvrent notamment la conduite des opérations de reconstruction du site principal du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS dans toutes ses phases ainsi que toutes les opérations qui relèvent du plan directeur du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et des établissements de la Direction commune du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay, les travaux, les équipements, la maintenance des bâtiments et des infrastructures, la maintenance des matériels biomédicaux, la matériovigilance, la sécurité et l'hygiène des locaux et des installations, la sécurité incendie et l'environnement, les services logistiques et industriels, la sécurité alimentaire, les services économiques ainsi que les achats et approvisionnements dans le domaine des médicaments, dispositifs médicaux, équipements biomédicaux, équipements et fournitures générales, hôtellerie, prestations générales, laboratoires, transports et véhicules.

Article 3 : En cas d'empêchement du Directeur de Pôle, Madame Marie HENRY exerce la responsabilité du fonctionnement et de l'organisation du Pôle. A ce titre, elle a autorité sur l'ensemble des personnels et a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

Article 4 : En cas d'empêchement du Directeur de Pôle, Madame Marie HENRY a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT en matière de Fournitures et Services et d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € HT en matière de travaux.

Toute correspondance
doit être adressée
impersonnellement à
Madame la Directrice Générale
du C. H. U. de Reims
45, Rue Cognacq-Jay
51092 Reims Cedex

Elle a également délégation pour signer les engagements de dépenses quel qu'en soit le montant ainsi que les ordres de service d'un montant inférieur à 1 000 000 € HT.

Article 5 : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Marie HENRY pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

Article 6 : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Marie HENRY pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 7 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 18 octobre 2024

La Directrice Générale


Laetitia MICHELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/LL/RL/2024-201 le 18/10/2024.

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Marie HENRY		MH	